



**Journal des anthropologues**  
Association française des anthropologues

**160-161 | 2020**  
**Le marché des marges sociales**

---

## Des éducateurs et éducatrices intérimaires dans les foyers de l'enfance

Un contrôle social renouvelé ?

*Temporary Workers in Children's Social Welfare: A Renewed Social Control?*

Charlène Charles

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/jda/9486>  
DOI : 10.4000/jda.9486  
ISSN : 2114-2203

### Éditeur

Association française des anthropologues

### Édition imprimée

Date de publication : 20 octobre 2020  
Pagination : 89-101  
ISSN : 1156-0428

### Référence électronique

Charlène Charles, « Des éducateurs et éducatrices intérimaires dans les foyers de l'enfance », *Journal des anthropologues* [En ligne], 160-161 | 2020, mis en ligne le 01 janvier 2023, consulté le 05 janvier 2023. URL : <http://journals.openedition.org/jda/9486> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/jda.9486>

---

Tous droits réservés

# **DES ÉDUCATEURS ET ÉDUCATRICES INTÉRIMAires DANS LES FOYERS DE L'ENFANCE**

## **Un contrôle social renouvelé ?**

Charlène Charles<sup>1</sup>

Cet article s'appuie sur une enquête ethnographique de quatre années, réalisée entre 2012 et 2016 dans deux foyers de l'enfance (Ase). La première étude porte sur le foyer de Saune accueillant des enfants de 0 à 16 ans où j'ai passé les mois de septembre à mai 2012 en tant qu'éducatrice intérimaire ; et la seconde sur le foyer de la Vila, accueillant des adolescents âgés de 12 à 16 ans où j'ai travaillé comme éducatrice spécialisée remplaçante en CDD d'avril à juin 2015. Lors de ces deux immersions, je suis restée cantonnée à une même place, celle d'éducatrice, tout en menant ma recherche à découvert en explicitant mon statut d'étudiante en doctorat à mes enquêtés. En complément des interactions informelles, quatre-vingts entretiens ont été menés avec des responsables d'établissements et de l'Ase ainsi qu'avec des éducateur.rice.s en intérim et en poste fixe. Cette enquête est donc le fruit d'une réflexion engagée à partir d'une activité professionnelle et cette position initiale a très largement structuré le travail de recherche. En effet, l'analyse de sa propre activité a des effets sur les conditions de production des données et sur leur analyse. L'objectif n'a pas été de neutraliser ma subjectivité et mon point de vue situé de chercheuse embarquée, mais bien de rendre compte de la manière dont ils sont agissants et produisent des distorsions sur le terrain. Même s'il existe de grandes proximités entre le travail réflexif des éducateur.rice.s spécialisé.e.s et celui du chercheur, il a été indispensable de trouver d'autres ressources que celles du monde professionnel pour sortir de l'ethnocentrisme de métier.

<sup>1</sup> LIRTES (Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les transformations des pratiques éducatives et des pratiques sociales) — Université de Paris-Est Créteil.  
Courriel : Charles.charlene@hotmail.fr

Tout l'enjeu a donc été d'opérer une conversion réflexive d'une expérience sensible d'éducatrice à la mise en forme d'un questionnement sociologique afin d'accéder à « d'autres vérités que celles qui circulent dans l'ordinaire du travail » (Lignier, 2013). Effectivement, tous les risques de « trahison ou de partialité » sont réunis quand le chercheur est inséré au champ qu'il étudie, comme l'énonce Lagrave (1990). Pour limiter les biais de cet ethnocentrisme de position (Belorgey, 2010), j'ai mené en parallèle une enquête auprès des agences d'intérim du social et je suis devenue stagiaire de direction d'un groupement d'employeurs proposant des remplacements d'éducateur.rice.s de septembre 2014 à avril 2015. Lors de ces immersions, le fait d'occuper plusieurs places et d'avoir plusieurs statuts sur le terrain (éducatrice intérimaire, remplaçante puis stagiaire) a ainsi nourri mon analyse des effets du statut d'emploi et m'a permis de prendre de la distance.

Un reportage intitulé « Enfants placés : les sacrifiés de la République ? », diffusé à la télévision au début de l'année 2019, a suscité une forte indignation qui a permis de réinscrire au cœur du débat public et de l'agenda politique le traitement des mineurs suivis par les services de l'Aide sociale à l'enfance (Ase). Tandis que ces institutions d'accueil et leur fonctionnement restent largement invisibilisés et peu connus du grand public, un élément du reportage semble avoir retenu l'attention : le manque de personnel formé et leurs pratiques maltraitantes. Sans verser dans la dénonciation, cet article propose d'explorer cette frontière où des acteurs des politiques sociales se retrouvent eux-mêmes marginalisés professionnellement et socio-économiquement alors même qu'ils doivent accompagner des populations parmi les plus fragilisées. Cette problématique apparaît étroitement corrélée à un phénomène de *turn-over* et à des difficultés de recrutement et de fidélisation du personnel socio-éducatif propre à ce type d'institution. Ainsi certains agents occupent des positions que l'on peut qualifier de précaires en étant touchés par le chômage, les difficultés d'insertion professionnelle, le manque de qualification reconnue ou d'expérience. Dans un contexte de nouvelle gestion publique et de transformation de l'emploi éducatif, cet article entend interroger les effets de la paupérisation d'une partie grandissante des agents sur le travail d'accompagnement social, en explorant l'hypothèse selon laquelle des précaires sont instrumentalisés au profit d'un contrôle social renouvelé des marginaux.

L'action du contrôle peut être envisagée comme un mécanisme de séparation, par des « réponses organisées », voire étatiques, par lesquelles les déviants sont distingués des conformes et des normaux (Carrier, 2006). Dans la poursuite des travaux menés au cours des années 70, le travail social est analysé comme un outil de surveillance et de contrôle des « classes dangereuses » (Donzelot, 1977 : 82 ; Meyer, 1977 : 56-57 ; Esprit, 1972 ; Verdes-Leroux, 1978). Inscrits dans le maillage disciplinaire constitué de dispositifs qui renvoient les uns aux

autres (Foucault, 1993 : 348-349), les institutions d'aide sociale sont alors perçues comme un moyen de préserver l'ordre social et de rétablir l'ordre moral et comme des canaux de diffusion d'un modèle éducatif basé sur des normes bourgeoises (Verdes-Leroux, 1978). Toutefois, le développement dans les années 80 de l'intervention sociale (Chopart, 2000) transforme quelque peu les leviers du contrôle social qui s'appuient désormais sur la proximité et l'homologie sociale entre agents et public. Effectivement, les nouveaux métiers de pacification sociale et de médiation dans les quartiers de relégation s'appuient davantage sur les propriétés sociales similaires des intervenants vis-à-vis des populations suivies et sur leur capital d'autochtonie (Duret, 1996 ; Chopart, *op. cit.* ; Barthélémy, 2004 ; Biotteau, 2004 ; Divay, 2003 ; Pasquier & Remy, 2008 ; Voléry, 2014). La symétrie affichée sert alors de moyen utile de régulation, comme l'ont révélé les travaux sur la figure du « grand frère », tout en enfermant souvent les agents dans des zones de précarité et à distance des professions établies.

### Décrire des mécanismes de contrôle

Pour saisir des pratiques de contrôle social, cet article entend principalement décrire les mécanismes de contrôle des agents au sein d'institutions d'accueil des enfants dits « placés ». Il s'agira d'envisager à la fois les modalités de surveillance et de subordination des intervenants à partir de leur statut d'emploi, qui détermine pour une part leur degré de légitimité professionnelle, et l'instrumentalisation dont ils font parfois l'objet pour répondre aux tâches de pacification. Effectivement, le travail de maintien de l'ordre est fréquemment prescrit et délégué au personnel remplaçant. L'exemple emblématique du recours à l'intérim dans le champ du social et du médico-social rend cette dernière hypothèse particulièrement saillante. Si les raisons invoquées sont variables — fragilisation de l'autorité, troubles psychiques des enfants, inadaptation des structures d'accueil —, une des particularités des missions intérimaires est d'intervenir quand des équipes sont mises en défaut. Souvent sollicitées pour faire fonction de « renfort éducatif », elles sont missionnées en urgence pour des situations dites de crises, quand plus aucune autre solution ne paraît envisageable. L'article s'attachera alors plus particulièrement à explorer les contradictions et les injonctions paradoxales auxquelles sont confrontés les intérimaires quand ils prennent en charge des missions de régulation sociale et exercent des fonctions d'autorité dans un contexte de fragilisation salariale (faibles rémunérations, conditions de travail difficiles, dévalorisation de leur statut, précarité de l'emploi, etc.) et de perte d'autonomie professionnelle. Quelles sont les conséquences de cette insécurité de l'emploi sur la mission de protection de l'enfance ? Et plus précisément, comment ces éducateurs et éducatrices intérimaires sont-ils instrumentalisés au profit de la contention sociale ?

### Des intervenants sociaux à la marge ?

Si l'exploration des conditions de travail et d'emploi des travailleurs sociaux demeure un angle souvent laissé dans l'ombre par les recherches sur le travail social, une attention portée aux statuts d'emploi permet d'alimenter la réflexion sur les modes de contrôle des intervenants sociaux. Effectivement avant d'envisager le travail social comme un outil de régulation sociale, il faut considérer, comme le rappelle Delphine Serre au sujet des assistantes sociales, que les travailleurs sociaux n'encadrent pas seulement des populations, ils sont aussi encadrés par une hiérarchie et des contraintes fortes qui pèsent sur l'exercice de leur travail (2009). Comment les logiques de management soumettent-elles les éducateurs et éducatrices intérimaires ?

Dans le cas des travailleurs sociaux en intérim, une des premières formes de contrôle s'exerce par la précarité de leur statut, phénomène largement documenté par de nombreux travaux (Jounin, 2006 ; Chauvin, 2010). Les missions intérimaires dans le secteur social et médico-social consistent principalement à répondre à des situations d'urgence sociale qui requièrent la mobilisation d'un personnel malléable et flexible. En conséquence, les intérimaires peuvent subir l'arrêt brutal de leur mission et de leur travail ou des non-reconductions si le besoin en main-d'œuvre ne se fait plus sentir. Alors qu'ils sont en première ligne pour amortir les fluctuations de l'activité, l'arrêt des missions plane comme une menace constante sur eux. « Aujourd'hui, les intérimaires savent très bien : si les clients sont contents, on est contents, ils vont travailler plus. Si les clients sont pas contents, nous on sera moins contents et ils vont travailler moins » confie M. Abdellatif, le directeur d'une des agences d'intérim. Cette plus grande facilité à révoquer les plus précaires sert à les mobiliser simplement par le chantage à l'emploi. Enjoins à accepter tous types de mission, la fragilité du lien salarial oblige les intérimaires à une forme d'implication contrainte pour faire leur preuve (Durand, 2004). Comme le souligne justement Béatrice Appay, « la précarité, quand elle est conçue en termes de rapports sociaux, permet d'appréhender la violence sociale de ce qu'elle est : un état de dépendance, de soumission et d'enfermement dans des formes d'instabilité imposées » (2005 : 128).

Deuxièmement, les équipes de salariés stables contribuent à exercer d'autres formes de contrôle sur les intervenants temporaires. Tout d'abord, l'introduction de ces nouveaux statuts d'emploi accentue l'hétérogénéité des équipes et les disparités en termes de revenus, de conditions de travail, de protection et de sécurité. La coexistence de ces différents régimes d'emploi au sein d'une même équipe soumet donc les éducateurs à des traitements différenciés qui incitent à la concurrence entre eux afin de faire progresser les meilleurs dans leur carrière, par le passage d'échelons hiérarchiques et/ou statutaires (du statut de CDD à celui de CDI par exemple). L'une des conséquences de la précarisation est ainsi de produire des collectifs éclatés, mais les inégalités matérielles sont souvent

recoupées par des hiérarchies symboliques. Sur la scène sociale du foyer, les conflits ne cessent de parcourir les interactions entre les éducateurs établis et les non-établis, les qualifiés et les moins qualifiés notamment autour de la définition du « vrai » travail éducatif et du sens de l'aide. Les intérimaires sont souvent accusés d'être des éducateurs « mercenaires de la paix sociale », de faire du « gardiennage » de « l'occupationnel ». Généralement considérés comme des professionnels de sous-catégorie, ils sont systématiquement suspectés de « trahir » les institutions de travail social, en étant jugés amoraux et égoïstes. Enfin, ils sont fréquemment nommés par leur contrat, « l'intérimaire » ou le nom de l'agence qui l'emploie, un « GRAE », un « Educ'one », un « Démo », un « Aid'intérim ».

Je croise aujourd'hui, au foyer, un nouvel intérimaire, la cinquantaine, il me tend la main l'air chaleureux. Je le salue: « Charlène, je suis éducatrice ici depuis deux mois en CDD ». Je lui demande à mon tour « et toi, tu es un « Démo » ? Il me répond l'air affligé et froissé « non ! Je suis Mohamed ! ». Je réalise à ce moment que j'ai pris l'habitude non plus de retenir le prénom des intérimaires croisés, ils sont si nombreux, mais le nom de leur agence de rattachement. (Extrait de journal de terrain, foyer de la Vila, le 20 juin 2015).

Quand on connaît la place centrale des enjeux identitaires dans l'intervention sociale (Ion, 1998), l'absence de prénom participe à discréditer le travail social de ces précaires. Si le travail d'équipe se donne comme l'une des conditions *sine qua non* du travail social, les modes de gestion du personnel favorisent en réalité les concurrences plus que les collaborations.

Enfin, le statut d'intérimaire limite la possibilité de contester ou de prendre position sur le contenu du travail éducatif, les conditions salariales ou le fonctionnement institutionnel. Parmi les outils de surveillance des agences, une fiche satisfaction est par exemple transmise aux clients qui évaluent « l'attitude et le comportement » de l'intérimaire, « son intégration » et « son respect du règlement et des consignes ». Dans le « mémento de l'intérimaire » adressé par courrier à tous les intérimaires d'Aid'Intérim on y lit :

#### Mémento de l'intérimaire Aid'intérim

Notre professionnalisme doit également s'accompagner d'une évidente ponctualité et de sourires, petites choses qui facilitent les rapports du quotidien. De même, évitons les conflits, les hausses de ton, n'oublions jamais que nous devons rester courtois en chaque occasion, si ce n'est parce que ce sont nos clients qui nous font vivre. [...] Gardez toujours une attitude de discréetion et de réserve.

Ainsi, les entreprises de travail temporaire jouent désormais un rôle inédit de normalisation des pratiques éducatives et de restriction de l'exercice éthique et politique inhérent au travail relationnel (Demainly, 2008). Quand les agences enjoignent les intérimaires à se faire le plus neutre possible, comme l'illustre ce mémento, il s'agit de désamorcer des prises de position ou des controverses relatives au traitement des personnes accueillies. Lors d'une réunion au service Ase du département, Mathilde éducatrice spécialisée intérimaire pour le compte d'Aid'Intérim, récemment diplômée, participe au suivi du petit Dylan depuis maintenant plusieurs mois. Lors de cet échange, le psychiatre et la référente Ase annonce à Mathilde que Dylan intégrera un établissement scolaire classique après plusieurs mois de déscolarisation. Face à l'assemblée, Mathilde s'oppose à cette décision en préconisant plutôt une orientation dans une école adaptée. La référente Ase lui répond alors sèchement : « Mais écoutez, si vous n'êtes pas capable d'obéir aux consignes qu'on vous donne, on change d'éducateur quoi ». Cette dernière, en refusant des logiques d'accompagnement imposées par le haut et mal ajustées selon elle aux problématiques réelles de l'enfant, n'est pas reconduite. On mesure alors combien les fragilités salariales ne permettent pas d'exercer un pouvoir d'action ou de porter une parole face aux logiques institutionnelles de tri, de placement et de contrôles des usagers.

Les disparités entre agents fragilisent grandement les collectifs de travail, la possibilité de coopérer ainsi que les identités sociales et ce d'autant plus que les concurrences introduisent subrepticement des formes de contrôle du travail plus pernicieuses, car elles reposent sur la surveillance des éducateurs les uns sur les autres (Durand, 2004). Ainsi, on observe que les conditions matérielles d'existence des intérimaires, marquées par l'insécurité et l'incertitude, les placent dans un groupe relativement dominé et inférieurisé dans l'espace du travail social (Schwartz, 2011). Paradoxalement, la précarité du statut d'emploi peut apparaître comme un levier commode d'incitation au travail social, de normalisation des pratiques éducatives et de contrôle des intervenants. L'externalisation permet de standardiser les réponses éducatives en bornant l'engagement professionnel et/ou militant, pour offrir des prestations se limitant à l'exécution des prescriptions institutionnelles.

### **Des compétences d'autocontrôle de soi**

Si la précarisation permet d'exercer un contrôle fort sur les intérimaires et, plus largement, sur leur autonomie professionnelle, la procédure de recrutement prend toute son importance pour sélectionner des candidats ayant en plus de fortes dispositions à l'autocontrôle. Effectivement, le travail prescrit aux intérimaires ainsi que les compétences recherchées diffèrent quelque peu des attentes vis-à-vis des éducateurs et éducatrices fixes. Alors qu'habuellement, le travail éducatif se tient à la lisière entre deux pôles, celui du maintien de la relation

et du maintien de l'ordre, le travail délégué aux intérimaires porte davantage sur la dimension coercitive.

Lors de la procédure de recrutement, les agences d'intérim apparaissent particulièrement attentives aux capacités d'autocontrôle des candidats dans la gestion des conflits et de la violence. Effectivement, les clients missionnent les entreprises de travail temporaire le plus souvent dans des contextes d'urgence sociale, notamment en cas d'absences inopinées d'agents. Les intérimaires prennent alors la fonction de « renfort et de soutien d'équipe » où ils prennent en charge des mineurs qui nécessitent un accompagnement éducatif renforcé. Les agences de travail temporaire sont principalement sollicitées pour pallier les difficultés d'orientation d'un public, parmi le plus vulnérable ou jugé perturbateur.

Lors du recrutement de Djamel comme « renfort d'équipe » le 22 janvier 2013, la directrice met l'accent sur les conflits et le contexte de « crise » interne au foyer pour lui présenter son poste. Puis elle évoque « deux, trois gamins qui sont un peu des diables » en sous-entendant que Djamel doit les surveiller plus particulièrement. Quant à sa rencontre avec les membres de l'équipe socio-éducative, leur discours de présentation n'en est pas moins alarmant. Les titulaires dénoncent certains enfants « ingérables » comme n'étant « pas à leur place ici », tout en soulignant le soutien défaillant du côté de l'institution ainsi qu'un délitement progressif de leur équipe « à bout ». Pour répondre au travail prescrit implicite et faire sa place, Djamel se présente comme l'homme de la situation : « Ça me fait pas peur, j'ai l'habitude avec les... ce genre de jeunes ». Il évoque son expérience passée d'animateur de quartier pour relativiser la perception qu'ont ses collègues du niveau de violence au sein du foyer. (Extrait de journal de bord, Djamel, éducateurs intérimaires, animateur de formation, foyer de la Vila).

Généralement, cette délégation survient à la suite de rejets massifs des professionnels à l'encontre de ces mineurs et/ou à des ruptures dans les prises en charge pouvant conduire des formes d'étiquetage durable des enfants : « les incasables », « les patates chaudes », « les jeunes en très grande difficulté », etc. Avec la montée de la sélectivité des établissements sociaux, les missions intérimaires peuvent même consister à suivre des mineurs, sans solution d'accueil, en dehors d'une structure sociale (à l'hôtel ou dans leur famille). Ainsi, les établissements délèguent explicitement les tâches de « canalisation des crises » aux agences d'intérim. Face aux difficultés rencontrées par les professionnels de l'éducation spécialisée dans le traitement des « problèmes publics » dont ils ont la charge, ces situations induisent donc une véritable spécialisation des remplaçants pour le segment d'activité des jeunes dits difficiles<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> C'est ce que révèle également un rapport de la Cour des comptes sur les foyers de l'enfance datant de 2009 : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-protection-de-l'enfance>

Généralement, le recrutement en agences d'intérim s'effectue parmi la frange la plus marginalisée ou la moins formée des agents alors même que ces missions requièrent un haut niveau de savoir-faire éducatif, pédagogique et clinique. Paradoxalement, les intervenants sociaux aux profils les moins qualifiés se voient ainsi attribuer les tâches les plus difficiles sur le terrain (Ion & Ravon, 2005). Si habituellement les compétences attendues en protection de l'enfance portent sur les dimensions relationnelles et réflexives, les agences vont surtout tenter d'éviter les déviances comportementales des candidats. Autrement dit, les recruteurs se centrent moins sur la compétence et le savoir-faire socio-éducatif que sur la sélection d'éducateurs sans problème et non « maltraitants », adaptables, mais aussi adaptés. La technique favorite de recrutement de Mme Lepaige, directrice de l'agence Agir TT, consiste à demander au candidat de raconter un incident au travail, pour « voir la personne, voir si elle tient une bonne posture et si elle ne se met pas en danger et si elle n'est pas dangereuse ». Ces entretiens d'embauche visent à saisir le degré de contrôle de soi : il s'agit de mesurer si l'éducateur garde son sang-froid, reste calme, ne réagit pas de manière trop virulente ou, à l'inverse, s'il n'est pas complètement tétanisé par la panique. Mme Lepaige met ensuite délibérément les candidats en difficulté lors de l'entretien, en les « titillant » pour observer si « la personne se braque ». Cette évaluation émotionnelle des éducateurs peut même, dans les cas extrêmes, consister à déléguer les prises en charge les plus difficiles aux nouvelles recrues : « histoire de faire ses preuves », explique le directeur d'Educ'one : « On donne le truc le plus hardcore parce qu'on ne connaît pas le gamin, c'est une façon de tester la fiabilité ». La méthode de mise en situation est une forme d'appreciation des capacités des éducateurs par la preuve et l'épreuve.

Au-delà de cette injonction à la régulation de ses émotions, les compétences physiques semblent également très recherchées, notamment dans la dex-  
térité et le maniement de techniques de contention physique.

Je me rappelle l'entretien avec M. (directeur d'agence). Il m'a dit : « On est le GIGN du social », mais ouais quand t'es le GIGN, faut être entraîné, faut être formé, c'est pas évident tu vois. On a eu cette formation pour contenir la violence, au début on avait des cours de self-défense. C'est bien d'avoir des petits gestes parce que tu sais pas comment le jeune il peut réagir. (Abdel, 35 ans, moniteur-éducateur en intérim).

Pour faciliter l'évaluation des compétences physiques lors du recrutement, les agents catégorisent les intérimaires en s'appuyant explicitement sur des éléments de virilité, voire d'origine ethnique réelle ou supposée, comme autant de preuves d'une plus grande agilité à contenir (Scheepers, 2012). Ainsi plus les crises sont jugées violentes et plus les directeurs privilégient le recrutement d'hommes. M. Mezaoui, un directeur d'agence, préfère recruter des « costauds », ceux qui « en ont », « n'ont pas

peur » et « ne se plaignent pas ». Dans le cas des missions les plus violentes, Guellil, directeur d'Educ'one, avoue qu'il missionne des « éducateurs videurs, des têtes brûlées ». Comme le décrit un intérimaire, les « Arabes » sont souvent sur les situations les plus explosives. Si ces processus de catégorisation des candidats rationalisent le tri et la sélection, les entreprises de travail temporaire tendent dans un même temps à reproduire une répartition genrée et ethnique du travail social. De plus, les compétences corporelles ainsi naturalisées comme des caractéristiques innées ne sont pas nécessairement appréhendées comme des éléments de professionnalité. Or, l'exemple de Rachid, 43 ans et éducateur intérimaire, fait apparaître la technicité de pratiques de contention qu'il a apprises lors de ses activités parallèles d'agent de sécurité. Il me montre alors comment il s'y prend :

Il m'entoure un bras sur l'épaule, un autre sous le bras opposé tout en me prenant le poignet de la main droite et en le tordant vers mon ventre. Il me fait mal, ce que je lui signale. De cette manière-là, il m'explique que je ne peux pas bouger, je ne peux pas le frapper avec mes mains ni mettre un coup de pied. En plus, le fait de tordre le poignet est sans risque même si ça fait mal. Alors « ça calme et ça ne laisse aucune trace – me précise-t-il –, c'est juste les tendons qui sont étirés. » (Extrait de journal de terrain)

Ces différentes techniques s'apparentent à une modalité particulière du gouvernement des corps et à une disciplinarisation physique qu'elle soit dans une optique thérapeutique ou encore pour rétablir le calme. Non seulement, les compétences pugilistiques ou de self-défense permettent de contenir physiquement les jeunes, mais la maîtrise de technique de contention a la fonction indéniable de rassurer les éducateurs quant à leur capacité à gérer la violence, qu'elle soit la leur ou celle des autres. Ils ont ainsi tendance à mettre plus facilement en avant ces dispositions pour se légitimer dans un contexte de fragilité salariale.

Alors que les intérimaires doivent souvent prendre en charge le travail de contrôle social au sein d'établissement, cette place particulière dans la division du travail nécessite de fortes capacités à l'autocontrôle tant sur un plan émotionnel que physique. La procédure de recrutement permet ainsi de faire le tri en testant d'une part la maîtrise de soi et de l'autre en catégorisant les intérimaires en fonction de caractéristiques physiques qui permettent de déterminer s'ils sont aptes ou non à la pratique de la contention physique. Alors que le travail délégué aux intérimaires porte davantage sur la dimension coercitive que sur le travail relationnel, une scission de plus en plus importante tend donc à s'établir entre les tâches dites d'accompagnement social et celles de régulation.

### **Punir les précaires**

Les modalités de contrôle des intérimaires portent enfin sur le travail d'accompagnement éducatif des mineurs suivis dans le cadre des foyers de l'enfance,

notamment sur les fonctions d'autorité. Alors que le travail prescrit est en grande partie consacré à la gestion de crise, les intérimaires se retrouvent souvent pris au piège d'injonctions contradictoires. D'un côté, « entrer dans un rapport de force » prend une connotation tout à fait péjorative dans le secteur de l'éducation spécialisée. Dans un même temps, « ne rien lâcher », « tenir son groupe » désigne à l'inverse une attitude plutôt valorisée et une conception du travail éducatif bien fait. Sur cette ligne de crête, les catégories de la déviance d'éducateurs « paix sociale » ou « d'éducateurs vigilés », fréquemment mobilisées pour qualifier les pratiques déviantes des intérimaires, prennent la fonction d'un contrôle normatif des pratiques professionnelles. Quelles déviations et quelles normes professionnelles permettent-elles d'explorer ?

« Il y en a qui achète les jeunes avec la paix sociale », nous lance un jour le chef de service, Slimi, en réunion au foyer de la Vila, l'air suspicieux. Il n'acceptera plus « l'éducateur qui achète un McDo ou des glaces au goûter ». « Acheter les jeunes » s'apparente à une pratique absolument réprouvée, l'antithèse d'un travail éducatif, qui consiste à obtenir la loyauté de certains mineurs par un traitement de faveur. Cette catégorie d'« éducateur paix sociale » a une puissance normative en ce qu'elle incite les éducateurs à assumer leur rôle de représentant de l'ordre et d'autorité, à faire respecter les règles. L'utilité d'une telle catégorisation sert également à créer un front d'opposition aux formes de connivence entre éducateurs et jeunes qui mettent trop explicitement en péril le travail de régulation d'une équipe ou d'une institution. Il est significatif de constater que les éducateurs les plus fragilisés statutairement semblent aussi les plus visés par ce genre d'accusation. Majid, éducateur intérimaire, s'occupe seul d'un jeune garçon nommé Ryan qu'il accompagne à l'hôtel. Ce dernier a été renvoyé de plusieurs foyers à cause de « problèmes de comportement » :

Je travaille pour lui (Ryan) apprendre la paix sociale, mais je peux abdiquer sur un truc, je suis contre la paix sociale, mais parfois je la mets en place pour éviter que ça pète. (Extrait de journal de terrain, journée avec Majid, moniteur-éducateur en intérim).

De leur côté, les éducateurs accusés de mettre en place la « paix sociale », expriment parfois, comme c'est le cas de Majid dans la suite de l'entretien, leurs propres difficultés dans l'accompagnement des enfants. Sauf à entrer dans le rapport de force, ils évoquent souvent leur sentiment d'être complètement démunis pour répondre à des comportements provocateurs ou violents de la part des enfants. Cela revient, au fond, à déclarer la difficulté à exercer ces fonctions d'autorité sans l'étayage de l'institution, sans le soutien des collègues, sans la légitimité ni de la relation ni de la place dans une structure (dans le cas des contrats à court terme surtout). On pourrait alors se demander si « paix sociale »

n'est pas la conséquence des tensions entre le travail prescrit et les conditions pour le réaliser. Effectivement, cette catégorie indigne témoigne à la fois des fragilisations d'autorité concomitante à celle du statut et aux conflits entre éducateurs sur la place des pratiques de normalisation et de contrôle social. Dans une position ambivalente, les intérimaires sont plus facilement accusés de ne pas faire le travail éducatif, alors même que les conditions structurelles ne leur permettent pas toujours de l'effectuer.

Pour aller plus avant dans l'exploration des normes des pratiques de régulation sociale, la catégorie d'éducateur « vigile » semble également particulièrement heuristique. Suite à des postures jugées « inadaptées », Djamel missionné pour un remplacement d'un mois au foyer de Saune n'est pas reconduit. Lors d'un conflit, il aurait fait peur à une enfant en la prenant violemment par le bras en la traitant de « gamine ». À la fin de son contrat, Djamel reste incrédule et se perçoit comme victime, parce qu'il estime avoir rempli sa mission : il est intervenu par loyauté et soutien envers son collègue pour apaiser le groupe d'enfants particulièrement agité. À la suite de cette fin de mission, Djamel s'interroge sur ses actes en se demandant s'il a réellement été « maltraitant ». La récurrence de son questionnement illustre bien sa propre difficulté à se situer face aux normes dominantes du foyer. D'une part, l'éclatement du collectif rend impossible la constitution d'un travail de mise en commun et l'élaboration de normes et de stratégies collectives concernant les fonctions d'autorité. D'autre part, son incompréhension vient des contradictions entre les supposées attentes liées à son recrutement et la sentence institutionnelle qui déconsidère absolument son action. Mais paradoxalement, les éducateurs, avec un profil similaire à celui de Djamel, sont aussi les plus fragilisés statutairement. Or, plus la position des éducateurs est précaire, moins ils peuvent s'appuyer symboliquement sur l'institution et sur la légitimité que confère la position en son sein pour fonder leur pouvoir de commander et pour valider le cadre interactionnel qu'ils tentent d'établir avec les mineurs. Ils se retrouvent ainsi au cœur d'une injonction paradoxale : être assigné à certaines tâches tout en ne disposant pas des ressources institutionnelles nécessaires pour les accomplir. Les éducateurs précarisés restent donc relégués à une place subalterne dans le secteur puisque leur seul moyen d'acquérir de la légitimité se retourne contre eux.

Quand la précarisation intensifie les luttes et les concurrences au sein des équipes de travail au détriment du travail de coopération, les « petits boulots du social » sont fréquemment accusés, par les autres professionnels, « d'être dans le rapport de force » et d'avoir des pratiques coercitives qui s'opposent au principe même d'une autorité qui serait négociée et légitime. Pourtant, là encore, les intérimaires sont soumis à une double injonction paradoxale : d'une part, ils manquent de légitimité officielle et relationnelle (auprès des équipes et du public), tout en gérant les moments les plus sensibles « de crise », de l'autre ils doivent assumer

les fonctions d'autorité tout en n'ayant pas recours à la contrainte physique alors même que des critères corporels ont présidé à leur recrutement.

### Conclusion

L'intérim reconfigure les pratiques de contrôle social au sein des établissements sociaux et médico-sociaux. Tout d'abord, la précarité limite l'autonomie professionnelle des intérimaires, multiplie les leviers de surveillance et les contraintes qui pèsent sur l'exercice de leur fonction éducative. Ensuite, le recrutement vise à sélectionner prioritairement des éducateurs et éducatrices qui ont de fortes dispositions à l'autocontrôle sur un plan émotionnel et physique afin de répondre au travail prescrit de gestion de crise. Ces personnels « de passage » participent ainsi au maintien de l'ordre en se spécialisant sur ce segment d'activité. Ils développent des compétences particulières pour répondre aux attentes implicites du travail prescrit, comme la mise en œuvre d'un travail de canalisation qui s'appuie principalement sur leur physique comme justification de leur recrutement. Pourtant, si leurs ressources pacificatrices sont utiles aux structures, elles sont en même temps jugées déviantes au regard des normes éducatives dominantes. Le contrôle s'effectue enfin par le biais des normes professionnelles dont les intérimaires, en raison de leur position marginale dans l'institution, sont souvent exclus. Ainsi, les pratiques de régulation et de contrôle au sein des établissements sociaux ne se comprennent pas seulement par l'observation des interactions entre les agents et leur public, mais elles nécessitent d'être appréhendées dans une chaîne de contrôle qui structure très largement les pratiques éducatives des agents les plus fragilisés. En conclusion, la délégation du travail de pacification sociale au sein des établissements sociaux met les intérimaires dans une position intenable. Alors même que la gestion des conflits les expose plus facilement au risque de dérapage ou au manque de contrôle de soi-même, les intérimaires ne trouvent pas forcément l'espace pour élaborer des normes d'action collectives. Ils se retrouvent tour à tour enfermés dans un rôle d'éducateur « vigile » ou « paix sociale », voire de bouc émissaire, en restant relégués à une place subalterne dans le secteur. Ils apparaissent comme les figures emblématiques des oscillations entre un État social et répressif.

### RÉSUMÉ

Si les agences d'intérim se sont développées de manière assez inattendue dans le champ du travail social au regard des spécificités du travail relationnel qui s'y déploie, l'une des fonctions des entreprises de travail temporaire en ce domaine consiste à intervenir dans les contextes de « crise » et « d'urgence ». L'article explore la manière dont les éducateurs et éducatrices intérimaires sont parfois instrumentalisé.e.s comme ressource de pacification sociale au sein des établissements sociaux. À travers l'observation des leviers de contrôle, l'article entend cerner les mutations dans le traitement des publics de l'Aide sociale à l'enfance en se penchant sur une nouvelle forme de gouvernementalité des marges sociales par des agents précarisés. Le recours à l'intérim dans le champ apparaît finalement comme une forme renouvelée et externalisée de contrôle social.

**Mots-clés :** Éducateurs spécialisés, éducateurs intérimaires, aide sociale à l'enfance, contrôle social, précarité.

### SUMMARY

**Temporary Workers in Children's Social Welfare: A Renewed Social Control?**  
While interim agencies have developed in a fairly unexpected way with regards to social work and the specifics of relationship work, one of the roles assigned to temporary staff providers in this field involves intervening in “crisis” and “emergency” situations. This article explores the way in which interim educators are deployed at times as a means for social pacification within social institutions. Through observation of methods of control, the article seeks to distinguish transformations in the ways that social services deal with young members of the public. These services are turning to a new form of governance of the socially marginalized, delivered by staff who are placed at risk. The recourse to an interim approach ultimately appears to be a renewed, outsourced form of social control.

**Keywords:** Special needs teacher, temporary youth worker, child welfare services, social control, insecurity.